

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes

Rapport d'activités 2018 de la Cellule de Développement durable



(Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD)

Activités de la Cellule DD en 2018

Depuis 2012, la cellule DD et le groupe EMAS du SPP Intégration Sociale se composent des mêmes personnes. Ce groupe se réunit trois à quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

En 2018, dans le domaine du développement durable, la cellule a organisé, en novembre, un atelier du midi sur la finance solidaire et responsable. Devant une vingtaine de collaborateurs, du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale, Eric Dewaele (Réseau Financité) a brossé les origines de la crise financière de 2008 et son impact sur les restrictions des politiques sociales actuelles, avant de présenter les principaux concepts et outils de la finance solidaire : engagements éthiques des banques, investissements socialement responsables, coopératives de crédit, monnaies citoyennes, communautés autofinancées, etc. L'atelier a donné lieu à des échanges intéressants sur les moyens de soutenir par notre épargne des projets durables pour une société plus juste.

Mesures et actions du SPP Intégration Sociale contribuant à un développement durable

Le SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la **lutte contre la pauvreté**. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019) est en cours de réalisation. Un

premier rapport de suivi a été présenté début 2018, sur la base des informations communiquées par les fonctionnaires Pauvreté des différents départements fédéraux. L'évaluation finale du plan a débuté fin 2018. La rédaction du deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile s'est clôturée en 2018. Le plan est actuellement soumis à la consultation des acteurs de terrain. Depuis quelques années, les plateformes *Les enfants d'abord* permettent les échanges d'expériences entre CPAS sur les mesures pratiques de lutte contre la pauvreté des enfants.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 35 experts du vécu sont détachés dans 22 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la **politique fédérale des grandes villes (PGV)**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Par la Déclaration des Bourgmestres pour la Lutte contre la Pauvreté infantile, le service PGV a obtenu, à ce jour, de plus de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2018 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDG.

Dans le plan d'administration 2018, nous pointons l'engagement du SPP dans le **projet Housing First**. Le modèle du **Housing First**, né à New-York au début des années 90, fait le pari d'un accès immédiat au logement, sans étape intermédiaire, pour des personnes aux fragilités multiples (drogue, alcool, problèmes psychologiques) et qui auparavant vivaient dans la rue. Une expérience pilote a été menée de 2013 à 2015 dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi). Après 2 ans, 90 % des locataires occupaient encore leur logement. L'expérience a été comparée avec celle d'un groupe de sans-abris bénéficiant du système classique d'aide. Dans ce second groupe, après 2 ans, 48 % des personnes vivaient dans un logement, les autres étant hébergées dans des maisons communautaires, des institutions hospitalières, un logement précaire, une cellule de prison... ou retournés à la rue. La clé de la réussite ? La qualité de

l'accompagnement. Un accompagnement individualisé, intensif, par des équipes mobiles et multidisciplinaires qui ne ménagent pas leurs efforts. Une vraie mesure structurelle contre le problème du sans-abrisme dans les grandes villes. Depuis 2016, deux experts Housing First financés par le SPP soutiennent les expériences menées dans plusieurs villes belges, assurent la cohérence des pratiques et organisent la plate-forme d'échanges et les formations des acteurs de terrain.

L'octroi automatique des droits est un autre enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté. Le non-accès ou non-recours aux droits (appelé aussi *non take-up*) touche en effet plus particulièrement les personnes les plus défavorisées, qu'elles ignorent ces droits ou qu'elles ne soient pas en capacité de les faire valoir.

Dans le plan d'actions DD 2018, nous voulons mettre en évidence le **projet Miriam**, lui aussi en cours depuis quelques années. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il fut mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand en 2016-2017, et l'est aujourd'hui depuis 2018 avec les CPAS d'Anvers, Ostende, Genk, Liège, Mons et Bruxelles.

Mais le grand défi pour le SPP Intégration sociale en 2018, ce fut son déménagement vers la Tour des Finances, en **préparation à sa fusion avec le SPF Sécurité sociale** pour former, **à partir de 2019, le SPF Protection sociale**. L'objectif est louable : il vise à harmoniser les systèmes de sécurité sociale et d'assistance sociale (revenu d'intégration sociale). Cette harmonisation se fera-t-elle dans l'intérêt des bénéficiaires et donc d'une société plus juste ? Réponses en 2019 et dans les années qui suivront.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPP Intégration Sociale

➤ Marchés publics/achats durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congérateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consigné, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

➤ Système de management environnemental

Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. L'année 2018 a été celle du déménagement et de la préparation de la fusion avec le SPF Sécurité sociale. La direction a donc décidé de poursuivre les actions de sensibilisation, mais de ne pas se lancer dans un nouveau cycle triennal. Nous attendons donc la mise en place de la nouvelle administration (le SPF Protection sociale) et de sa direction, qui reconduira –ou non- le système de gestion environnementale.